

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24121488***Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

05 AOÛT 2024

Le greffier **Greffier**N° d'entreprise : **0872 511 931**

Nom

(en entier) : **PROXILUNCH**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Chemin de Rouheid 4 à 4802 Heusy****Objet de l'acte : Démission - Nominations - transfert de siège social**

Résolutions validées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2024 :

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission en sa qualité d'administrateur de Monsieur LEGROS Jean-François inscrit au registre national des personnes physiques sous le numéro 74.06.17-259.51, célibataire, de nationalité belge, domicilié à 4802 HEUSY, Chemin de Rouheid, n°4.

Suivant sa lettre de démission datée du 19 juillet 2024, Monsieur LEGROS présente sa démission avec effet à cette même date à 11h45.

L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat durant l'exercice écoulé et jusqu'au jour de sa démission.

Deuxième résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur non statutaire pour une durée illimitée la SRL VANILLIER, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Verviers sous le numéro BE 0478.992.730, représentée par son représentant permanent, Monsieur Paolino MUNIS.

Son mandat prend effet à partir de la sortie de Monsieur LEGROS et sera exercé à titre totalement gratuit.

Troisième résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de transférer le siège social avec effet immédiat. Le nouveau siège sera établi avenue Jean Lambert 10 à 4801 Stembert.

Le présent rapport a été rédigé séance tenante, lu et approuvé par les Membres du Bureau conformément à la loi.

Les actionnaires présents sont invités à le signer.

La séance est levée à 15 heures.

LA SRL VANILLIER

Représentée par son représentant permanent

Mr P. MUNIS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).